



Numéro de l'acte	2016-190-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.3.4.1.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

### QUESTION N°2016-190

**FINANCES** : Garantie d'emprunt – Pas-de-Calais Habitat – Traitement d'entrées de 12 logements collectifs à Arques – Résidence Les Charmes

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

VU,

- l'article L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant à une commune d'apporter, à un organisme d'habitation à loyer modéré, une garantie d'emprunt ou son cautionnement
- l'article 2298 du code civil,
- la demande formulée par le bailleur social Pas-de-Calais Habitat tendant à la garantie d'un emprunt de 50 369 euros pour le traitement d'entrées de 12 logements collectifs – Résidence Les Charmes
- le Contrat de Prêt n°55623 en annexe signé entre Pas-de-Calais Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 50 369 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°55623 constitué d'une ligne du Prêt PAM.  
Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt, soit dix ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à son règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à se libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 décembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

**Affiché le 15 Décembre 2016**

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT  
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 23 présents
- = 0 absent non excusé
- = 0 absent excusé
- = 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**